

**ATTESTATION D'ASSURANCE**  
De véhicule loué sur la plateforme  
d'auto-partage

**Propriétaire :**  
**Désignation du véhicule :**  
**Période de location :**  
**Nom de la Compagnie d'assurance :**

**Locataire :**  
**Immatriculation :**  
**N° de police la Compagnie d'assurance :**

La Compagnie d'assurance soussignée certifie que le véhicule ci-dessus désigné propriété de Mr /Mme loué à la personne physique ci-dessus « locataire » est garanti contre les risques suivants.

**Assurance Tous risques à justifier auprès du propriétaire**  
**(Montants minimums exigés)**

<b>Responsabilité Défense</b>	<b>Responsabilité civile</b> (indemnisation des dommages causés à autrui) : dommages corporels dommages matériels et immatériels consécutifs <b>Défense</b> * Y compris lorsque le véhicule assuré tracte une remorque porteuse de PTAC < à 750kg	Sans limitation de somme* 100 000 000 €  Sans limitation de somme*
<b>Protection Juridique</b>	<b>Recours contre le tiers responsable</b> (Y compris les frais de recours judiciaire lorsque le montant des dommages est > 750 € ou 625 €) : - honoraires d'avocats et de conseils	Sans limitation de somme
<b>Dommages au véhicule tous accidents</b>	Dommages matériels de caractère accidentel (collision, accident sans tiers, bris de glace, vol, incendie, catastrophe naturelle, catastrophe technologique, tempête, neige, grêle, bris de glace, vol et abus de confiance) - <b>Cas général</b> .....  - <b>Cas particulier des véhicules récents ayant moins d'un an d'âge</b> : • véhicule de moins de 6 mois..... • véhicule de plus de 6 mois et de moins d'1 an.....  - <b>Vol des appareils émetteurs, récepteurs, enregistreurs de sons ou d'images destinés à être utilisés avec le véhicule</b> .....	Jusqu'à concurrence de la VALEUR DE REMPLACEMENT à dire d'expert au jour du sinistre, déduction faite de la valeur de l'épave, sauf si elle est délaissée à la Société par son propriétaire  Prix d'acquisition du véhicule sinistré Prix d'acquisition du véhicule sinistré moins 3 % par mois (ou fraction de mois) écoulé au-delà du 6 <sup>ème</sup> mois  A concurrence de 610 €
<b>Assistance aux personnes et au véhicule</b>	En cas de panne, d'accident ou de vol du véhicule assuré...	Sans franchise kilométrique

**FRANCHISES APPLICABLES**

- **Franchise contractuelle : 1200 € ou 500 € si rachat partiel de franchise** (sauf en cas d'événement « catastrophe technologique »). Toutefois, la franchise est égale à 380 € en cas d'inondation, ruissellement de boue, glissement ou effondrement de terrain, avalanche et cyclone.
- **Franchise Abus de confiance : 2 000 €**
- **Franchise particulière** visée à l'article 17 des CG (conduite sous l'empire d'un état alcoolique ou en ayant fait l'usage de stupéfiants) : **5000 €**.
- **Franchise légale** applicable aux événements « catastrophes naturelles » (article A 125-1 du Code des assurances) : le montant de référence est de **380 €** sous réserve de dispositions particulières en cas d'arrêtés successifs concernant la même commune.

La Compagnie d'assurance soussignée déclare :

- Que la police est souscrite pour le propriétaire du véhicule qui figure en tant qu'assuré au titre de la garantie dommage.
- Que les clauses ci-dessus sont insérées dans la police et qu'il est indiqué le véhicule fait l'objet d'un contrat de location.
- Qu'elle versera au propriétaire toutes les indemnités dues au titre de la garantie dommages matériels.
- Que la police exclut tout recours de sa part contre le propriétaire.
- Qu'elle certifie que le locataire est à jour du règlement de sa prime d'assurance.

La présente attestation est établie pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à ....., le .....(Signature et cachet de la compagnie d'assurance)